Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2163

9.4.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11771 — ADNOC / COVESTRO)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/2163)

1. Le 31 mars 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— ADNOC International Germany Holding AG (Allemagne), contrôlée par Abu Dhabi National Oil Company P.J.S.C. («ADNOC», Émirats arabes unis),

— Covestro AG («Covestro», Allemagne).

ADNOC acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Covestro.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 1er octobre 2024.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— ADNOC est un groupe énergétique et pétrochimique opérant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des hydrocarbures par l'intermédiaire d'un réseau d'entreprises pleinement intégrées. Ses activités principales sont la prospection, la production, le stockage, le raffinage et la distribution de pétrole et de gaz, ainsi que le développement de produits pétrochimiques. ADNOC est détenue en dernier ressort par le gouvernement de l'émirat d'Abou Dhabi.

— Covestro est un fabricant de produits chimiques spécialisé dans la fourniture de matériaux et solutions polymères haute performance.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11771 — ADNOC / COVESTRO

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).